

**DEC131233DR01**

**Décision portant nomination de Mme Christine RIVIERE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte 7528 intitulée Mondes iranien et indien**

**LA DIRECTRICE,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC123228DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n°7528 intitulée Mondes iranien et indien et nommant Mme Pollet SAMVELIAN en qualité de directrice ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 30 mai 2011 ;

Considérant que Mme **Christine RIVIERE** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris A, du 5 au 7 mars et du 2 au 4 avril 2012 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme **Christine RIVIERE**, TCS, est reconduite dans ses fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°7528 intitulée Mondes iranien et indien à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Mme **Christine RIVIERE** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme **Christine RIVIERE** est placée directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine, le 14 février 2013

Pollet SAMVELIAN

Directrice de l'UMR 7528  
(Signature)

Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

Visa de Marie-Christine LEMARDELEY, présidente de l'Université Paris 3